

REPUBLIQUE DU BENIN

^^^^^^^^^^

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

^^^^^^^^^^

DECRET N° 2006-708 DU 18 DECEMBRE 2006

Chargeant Monsieur Venance GNIGLA,
Ministre Délégué Chargé de la Communication et des
Nouvelles Technologies auprès du Président de la
République de l'intérim de **Me Abraham D.
ZINZINDOHOUE**, Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, Chargé des Relations avec les Institutions,
Porte-Parole du Gouvernement pour compter du **lundi
18 décembre 2006.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi N° 90 - 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
VU le Décret N° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et le Décret N° 2006-622 du 29 novembre 2006 qui l'a modifié ;
VU le Décret N° 2006-680 du 10 décembre 2006 chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République pour compter du 10 décembre 2006 ;

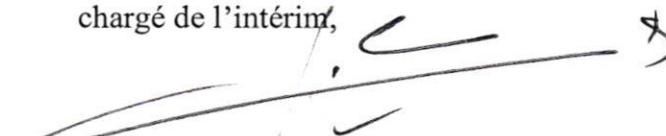
DECRETE :

Article 1^{er} : Pour compter du lundi 18 décembre 2006, Monsieur Venance GNIGLA, Ministre Délégué Chargé de la Communication et des Nouvelles Technologies auprès du Président de la République est chargé de l'intérim du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement pendant l'absence de Maître Abraham D. ZINZINDOHOUE.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 18 décembre 2006

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat
Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre de la Défense Nationale
chargé de l'intérim,


Issifou KOGUI N'DOURO